

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Commune de
SAINT-JULIEN-lès-METZ



Décision du Maire n° 11/2026

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération rendue exécutoire du Conseil Municipal n° 16-2026 portant délégation du
Conseil municipal au Maire en date du 9 avril 2026,

Considérant que les tarifs sont revus tous les ans,

Le Maire de Saint-Julien-lès-Metz,

DECIDE

**DE FIXER, pour l'année 2027, les tarifs de location des parcelles de jardin communales
comme ci-dessous :**

L'are pour les habitants de Saint-Julien-lès-Metz	16,90 €
L'are pour les personnes ne résidant pas dans la commune	26,10 €

Fait à Saint-Julien-lès-Metz le 29 septembre 2026

Le Maire,
Franck OSSWALD



REÇU EN PREFECTURE

HÔTEL DE VILLE – 108, rue Général DIOU – B.P.40001 – SAINT-JULIEN-lès-METZ – 57072 METZ CEDEX 01
TÉL: 03 87 74 07 17 – FAX 03 87 75 40 38 – www.saintjulienlesmetz.fr - contact@saintjulienlesmetz.fr

Application agréée E-legalite.com

99_AR-057-215706169-20260929-DEC_11_2026